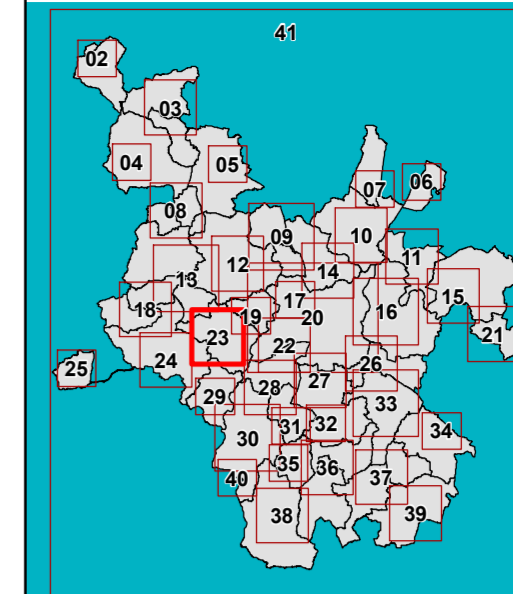




# D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

## D-2-2 Plans thématiques



### D-2-2-4 Stationnement

#### Plan D-2-2-4.23

Le Rheu / Chavagne / L'Hermitage

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019  
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025

Échelle : 1 / 5 000  
Juin 2025



#### Éléments de contexte

- Limite communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Parcelle et bâti cadastral
- Métro ligne A et B
- Voie Ferrée

#### Secteurs de réglementation du stationnement

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire. Pour les secteurs non représentés sur un plan dédié, il convient de se référer au règlement littéral.

- Secteurs de réglementation**  
(Pour détail voir le règlement littéral)
- Secteur 1
  - Secteur 2
  - Secteur 3
  - Secteur 4
  - Secteur 5
  - Règle particulière n°1
  - Règle particulière n°2
  - Application du règlement littéral sur tout le territoire (dont les secteurs de réglementation secteur 1 à secteur 5)

